

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures, le
Présents :	58	Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés :	20	Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-
Pouvoirs :	3	Flour, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants :	61	JARLIER.

Présents

Daniel MIRAL, Jacques BODEAU, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Patricia ROCHÈS, Guy MICHAUD, Pascal POUDEVIGNE, Christian GENDRE, Pierre CHASSANG, Bernard COUDY, Richard BONAL, Martine CHAZARIN, Joël BRUN, Philippe VIDALENC, Gérard BONIFACIE, Michel AMARGER, Jean-Marie MÉZANGE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Bernard MAURY, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, René PÉLISSIER, Philippe ÉCHALIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Pierre SÉGUI, Pierre JARLIER, Martine GUIBERT, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Marguerite TARRISSON, Mireille VICARD, Hélène FLORIS GRÉCO, Marie-Pierre DEVAUX, Claudette BRUGEROLLE, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Jean-Paul BLANQUET, Bernadette ANTONY, Sophie BENEZIT, Bernard REMISE, Bernard CHAMBARON, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Marie-Claire TOURRETTE, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER.

Titulaires absents et excusés

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Louis NAVECH, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Robert BOUDON, Jean-Paul RESCHE, Thierry ANGLADE, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Philippe DELORT, Jean-Pierre BERTHET, Jean-Luc FAURE, Jonathan LAROUSSINIE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PECOUL, Véronique TALON, Olivier REVERSAT, Nadine DUFOUR, Gérard SALAT.

Pouvoirs

Vital GENDRE donne pouvoir à Pascal POUDEVIGNE
Erick CHASTANG donne pouvoir à Marie-Pierre DEVAUX
Bruno PARAN donne pouvoir à Julien LAURENT

Madame Sophie BENEZIT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 7 décembre 2018 et que la convocation avait été faite le 23 novembre 2018.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 17h45

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2018

✚ **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du lundi 8 octobre 2018.
POUR : 61 VOIX

COMPETENCES A TITRE SUPPLEMENTAIRE DITES FACULTATIVES - HARMONISATION A L'ECHELLE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

✚ **ADOPTE** les compétences supplémentaires dites facultatives telles qu'annexées à la délibération.
POUR : 61 VOIX

18h10 Monsieur Jean-Paul RESCHE rejoint la séance

RECONNAISSANCE DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES

✚ **APPROUVE** l'intérêt communautaire des compétences tel qu'annexé à la délibération, conformément aux articles L5211-41-3 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.
POUR : 62 VOIX

18h16 Monsieur Jean-Pierre BERTHET rejoint la séance

COMPÉTENCE GESTION ET ANIMATION DES RELAIS PETITE ENFANCE - TRANSFERT DU R.P.E. DE SAINT- FLOUR

- ✚ **TRANSFÈRE** le Relais Petite Enfance de Saint-Flour à Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **ACCEPTE** le transfert des contrats existants, de l'actif et du passif existants, et de toutes pièces administratives nécessaires au transfert du Relais Petite Enfance de Saint-Flour vers Saint-Flour Communauté à compter du 1er janvier 2019 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager et à signer toutes pièces administratives et comptables nécessaires au transfert.

POUR : 63 VOIX

COMPÉTENCE GESTION ET ANIMATION DES RELAIS PETITE ENFANCE - TRANSFERT DE PERSONNEL

- ✚ **APPROUVE** le transfert de l'agent de la ville en charge de la gestion du Relais Petite Enfance de Saint-Flour au sein de la direction des services aux publics de Saint-Flour Communauté à compter du 1er janvier 2019 ;
- ✚ **APPROUVE** la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants ;
- ✚ **COMPLÈTE** le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

POUR : 63 VOIX

18H34 Monsieur Michel ROUFFIAC rejoint la séance

COMPÉTENCE EAU - OPPOSITION AU TRANSFERT A SAINT- FLOUR COMMUNAUTÉ

- ✚ **PROPOSE** aux communes membres de Saint-Flour Communauté de s'opposer au transfert de la compétence eau ;
- ✚ **ENGAGE** une étude portant sur les mutualisations possibles de la compétence eau à l'échelle de Saint-Flour Communauté dès 2019.

POUR : 62 VOIX

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 2 (Louis MANHES – Joël BRUN)

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - OPPOSITION AU TRANSFERT A SAINT- FLOUR COMMUNAUTÉ

- ✚ **PROPOSE** aux communes membres de Saint-Flour Communauté de s'opposer au transfert automatique, au 1er janvier 2020, de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du C.G.C.T. » ;
- ✚ **ENGAGE** une étude portant sur les mutualisations possibles de la compétence assainissement à l'échelle de Saint-Flour Communauté dès 2019 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'aboutissement de cette délibération et à signer toutes pièces s'y tenant.

POUR : 62 VOIX

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 2 (Louis MANHES – Joël BRUN)

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL (SYTEC) - DEMISSION D'UN ELU COMMUNAUTAIRE - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

- ✚ **PROCÈDE** à l'élection d'un nouveau représentant de Saint-Flour Communauté amené à siéger au sein du SYTEC pour remplacer Monsieur Gérard DELPY démissionnaire ;
- ✚ **DÉSIGNE** Madame Martine GUIBERT en qualité de membre titulaire.

POUR : 64 VOIX

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE

- ✚ **DÉSIGNE** quatre conseillers communautaires :
 - ◆ Mireille VICARD et son suppléant Erick CHASTANG,
 - ◆ Marguerite TARRISSON et son suppléant Christiane MEYRONEINC,
 - ◆ Bernadette RESCHE et son suppléant Michel ROUFFIAC,
 - ◆ Bernard REMISE et son suppléant Louis MANHÈS ;
- ✚ **DÉSIGNE** quatre représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
 - ◆ Un représentant de la Fondation du Patrimoine,
 - ◆ Un représentant de l'Association Cantal Patrimoine
 - ◆ Un représentant de la Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin pour l'Art et la Culture,
 - ◆ Un représentant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ;
- ✚ **DÉSIGNE** quatre personnalités qualifiées,
 - ◆ Sandrine DAUREIL, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour et sa suppléante, Laurie GACON, Médiatrice du pays d'art et d'histoire,
 - ◆ Marie-Françoise CHRISTAENS, Directrice du CAUE et sa suppléante Geneviève ROUX, Architecte du CAUE,
 - ◆ Véronique BREUIL-MARTINEZ, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Cantal et sa suppléante Guilaine PONS Conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du Cantal,
 - ◆ Marie-Aimée LEMARCHAND, Chargée de mission du SCOT Est-Cantal et son suppléant Julien MAJDI, Chargé d'urbanisme à Saint-Flour Communauté.

POUR : 64 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAUDES-AIGUES - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

‡ **DÉFINIT** les modalités de mise à disposition du public telles que détaillées ci-après : le projet de modification simplifiée n°2 du P.L.U. de Chaudes-Aigues, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public du 15 janvier au 15 février 2019 à la mairie de Chaudes-Aigues et au pôle Urbanisme de Saint-Flour Communauté.

POUR : 64 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAUDES-AIGUES - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3

‡ **DÉFINIT** les modalités de mise à disposition du public telles que détaillées ci-après : le projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Chaudes-Aigues, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public du 15 janvier au 15 février 2019 à la mairie de Chaudes-Aigues et au pôle Urbanisme de Saint-Flour Communauté.

POUR : 64 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAUDES-AIGUES - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4

‡ **DÉFINIT** les modalités de mise à disposition du public telles que détaillées ci-après : le projet de modification simplifiée n°4 du P.L.U. de Chaudes-Aigues l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public du 15 janvier au 15 février 2019 à la mairie de Chaudes-Aigues et au pôle Urbanisme de Saint-Flour Communauté.

POUR : 64 VOIX

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

‡ **ATTRIBUE** le marché à la SARL Campus développement - 27, route du Cendre - Centre d'Affaires MAB - 63800 COURNON D'AUVERGNE, en qualité de mandataire du groupement au montant suivant :

- Tranche ferme : 253 800 € H.T.
- Tranche optionnelle n°1 - étude prévue à l'article L122-7 du code de l'urbanisme, dite « étude loi Montagne » : 2 000 € H.T.
- Tranche optionnelle n°2 - étude prévue à l'article L111-8 du code de l'urbanisme, dite « étude entrée de Ville » : 2 000 € H.T.
- Tranche optionnelle n°3 - étude Unité Touristique Nouvelle (UTN) : 1 500 € H.T.

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché ;

‡ **VOTE** une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-dessous :

Opération	Libellé	Autorisation de programme
55	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	253 800 € HT.

Crédits de paiement	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Dépenses prévisionnelles	12 900 €	128 400 €	44 600 €	44 600 €	18 100 €	5 200 €

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1.

POUR : 64 VOIX

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE LA MARGERIDE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N°7 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM, PORTES AUTOMATIQUES »

‡ **ATTRIBUE** le marché du lot n°7 à l'entreprise COUTAREL MENUISERIE ALU pour un montant de 53 730,60 euro H.T. ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de travaux du lot n°7 attribué à l'entreprise COUTAREL MENUISERIE ALU.

POUR : 64 VOIX

AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE L'HABITAT CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE TRANCHE 3 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N°5A « MENUISERIES INTERIEURES »

‡ **ATTRIBUE** le marché du lot n°5A l'entreprise COMBE GIRARD pour un montant de 46 335.40 € H.T. pour la tranche ferme et 17 522 € HT pour la tranche optionnelle ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux du lot n°5A avec l'entreprise COMBE GIRARD.

POUR : 64VOIX

TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL DE ST-FLOUR - RÉALISATION DE LA TRIBUNE ET DE L'AIRE DE STOCKAGE COUVERTÉ - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

‡ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises et aux montants ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL HT
Lot n°1 Terrassement gros-œuvre	Entreprise VALY 15 100 ROFFIAC	44 047.20 €		44 047.20 €
Lot n°2 Charpente, ossature bois, bardage bois, gradins	Infructueux			
Lot n°3 Couverture zinc à joints debout, zinguerie	Entreprise BATIFOL 15 110 CHAUDES-AIGUES	13 777.20 €		13 777.20 €
Lot n°4 Menuiseries extérieures aluminium	Entreprise COUTAREL Menuiserie Alu 15 100 COREN	11 625.70 €		11 625.70 €
Lot n°5 Menuiseries intérieures	Infructueux			
Lot n°6 Plâtrerie, isolation, peinture	Infructueux			
Lot n°7 Carrelage	Entreprise CAROPRO 15 100 LES TERNES	4 554.05 €		4 554.05 €
Lot n°8 Electricité, chauffage électrique	Entreprise MOURGUES 15 100 SAINT-FLOUR	6 480.56 €	3 141.61 €	9 622.17 €
TOTAL H.T.		80 487.71 €	3 141.61 €	83 626.32 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 64 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE 2EME TRANCHE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

↓ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises et aux montants ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant offre de base HT	Montant tranche optionnelle HT	Total
LOT n°1 : Gros œuvre	SARL Jérôme ROUSSET 48144 Le Malzieu ville	14 858.00 €	3 019.00 €	17 877.00 €
LOT n°2 : Isolation / portes / châssis vitrés	SAS FCC GOURGOUILLAT 43700 St-Germain Laprade	27 834.92 €	8 962.51 €	36 797.43 €
LOT n°3 : Revêtement de sols	4 M France SARL 10 000 TROYES	12 543.20 €	3 920.00 €	16 463.20 €
LOT n°4 : Fluides plomberie	SARL MOURGUES 15 100 Saint-Flour	23 362.16 €	4 887.41 €	28 249.54 €
LOT n°5 : Froid / CTA	SAS FCC GOURGOUILLAT 43700 St Germain Laprade	22 896.75 €	922.50€	23 819.25 €
LOT n°6 : Electricité	SARL Serge MOURGUES 15 100 Saint-Flour	24 967.16 €	6 055.80 €	31 022.96 €
TOTAL H.T.		126 462.19 €	27 767.22 €	154 229.41 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 64 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE 2EME TRANCHE : AMÉNAGEMENT D'UN ATELIER DE BEURRERIE ET DE STOCKAGE DE YAOURTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide au titre de la DETR sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépense HT		Recettes	
Travaux d'aménagement d'un atelier de beurrerie et de stockage	154 229.41 €	DETR - 30%	51 147.57 €
Maîtrise d'œuvre	16 262.50 €	Aide de Saint Flour	30 000.00 €
Frais divers	26 000.00 €	Communauté	
		Autofinancement emprunt	115 344.34 €
Total	196 491.91 €		196 491.91 €

POUR : 64 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE - APPROBATION DES PROTOCOLES D'ACCORD - STADE TRAVAUX

↓ **APPROUVE** le projet de protocole d'accord au stade travaux à intervenir avec la société la DO-YEN ;

↓ **APPROUVE** le projet de protocole d'accord au stade travaux à intervenir avec la SAS Ferme de Bassignac ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits protocoles d'accord.

POUR : 64 VOIX

ATELIER TECHNOLOGIQUE AGROALIMENTAIRE DE VOLZAC - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'UTILISATION

- ✚ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention d'utilisation du laboratoire technologique agroalimentaire de Volzac à conclure avec l'EPLFPA Louis Mallet de Volzac, tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 64 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES LEADER/FISAC/COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 176.78 € à la SARL MAIN DE PLUME, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles au dispositif pour son projet de rénovation et de modernisation de son local d'activité à Saint-Flour, sous réserve de l'attribution des aides FISAC et LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives.

POUR : 64 VOIX

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- ✚ **EMET** un avis favorable quant aux propositions ci-dessous :
 - Commune de Saint-Flour : 13 janvier 2019, 26 mai 2019, 30 juin 2019, 14,21 juillet 2019, 4, 11, 18 août 2019 et 8, 15, 22, 29 décembre 2019
 - Commune de Saint-Georges : 14, 21, 28 juillet 2019, 4, 11, 18, 25 août et 1, 8, 15, 22, 29 décembre 2019
 - Commune d'Andelat : 1,8, 15, 22 et 29 décembre 2019

POUR : 58 VOIX

ABSTENTIONS : 6 (Marie-Claire TOURRETTE, Bernadette RESCHE, Michel AMARGER, Jean-Claude CHASTANG, Hervé CARTAYRADE, Christiane MEYRONEINC)

19h15 Monsieur olivier REVERSAT rejoint la séance

DÉVELOPPEMENT DU SITE DE PRAT DE BOUC - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL

- ✚ **APPROUVE** les orientations du projet de construction du bâtiment d'accueil de Prat de Bouc qui répondent pleinement aux attentes d'urgence du site et sont conformes au cadrage initial fixé par la Communauté de communes ;
- ✚ **CONFIE** la mise en œuvre de ce projet au SMDTEC ainsi que le montage financier de l'opération en lien étroit avec les services concernés des deux communautés de communes.

POUR : 65 VOIX

MAISON DE SITE D'ALLEUZE - AMÉNAGEMENT DU PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE - CONTRAT DE RURALITÉ 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires, maîtrise d'œuvre, contrôle	23 981.50 €	Département	45 000.00 €
Travaux	163 500.00 €		
ADO	2 452.50 €	Etat - Contrat de Ruralité	45 000.00 €
Frais de dossier	2 000.00 €	Ressources propres	101 934.00 €
TOTAL H.T.	191 934.00 €	TOTAL H.T.	191 934.00 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre du Contrat de ruralité 2018 pour un montant de 45 000.00 € ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

« GRENIER DE LILI » - COMMUNE DE MALBO - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION PERMANENTE - CONTRAT DE RURALITÉ 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires, maîtrise d'œuvre, contrôles	10 500.60 €	Département	23 885.00 €
Travaux	92 455.00 €	Etat - Contrat de Ruralité	23 885.00 €
		Ressources propres	55 185.60 €
TOTAL H.T.	102 955.60 €	TOTAL H.T.	102 955.60 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre du Contrat de ruralité 2018 pour un montant de 23 885.00 € ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

**HALLE D'ANIMATIONS DE PIERREFORT - RÉALISATION D'UN CLUB HOUSE - CONTRAT DE RURALITÉ 2018
DEMANDE DE SUBVENTION**

‡ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires, maîtrise d'œuvre, contrôle	32 430.00 €	Région	66 800.00 €
Travaux	263 161.09 €	Département	50 100.00 €
		Etat Contrat de Ruralité	16 700.00 €
		Ressources propres	161 991.09 €
TOTAL H.T.	295 591.09 €	TOTAL H.T.	295 591.09 €

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre du Contrat de ruralité 2018 pour un montant de 16 700 € ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches

POUR : 65 VOIX

**TRANSPORT A LA DEMANDE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
TRANSPORT AVEC LA RÉGION**

‡ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de compétence transport à intervenir entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté pour l'organisation du service de transport à la demande - TAD ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document contribuant à la mise en œuvre du service de transport à la demande.

POUR : 65 VOIX

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2018/2021 - CONTRACTUALISATION AVEC LA CAF ET LA MSA

‡ **APPROUVE** le projet CEJ et le programme d'actions 2018 - 2021 ;

‡ **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement aux gestionnaires des actions « extrascolaires » inscrites au titre du CEJ ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Cantal et la MSA Auvergne sur la période 2018 - 2021.

POUR : 65 VOIX

**CONVENTION DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC LES STRUCTURES GESTIONNAIRES ENGAGÉES AU TITRE
DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

‡ **APPROUVE** les projets de convention de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires suivantes :

- « Familles rurales » de Pierrefort au titre de l'A.L.S.H.,
- O.M.J.S. de Saint-Flour au titre des A.L.S.H. ;
- « Les P'tits Filous » au titre de l'A.L.S.H.,
- C.C.A.S. de Saint-Flour au titre de l'A.L.S.H. 14-17 ans,
- A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre de l'A.L.S.H.,
- A.D.M.R. de Saint-Flour au titre de la micro crèche de Saint-Flour,

‡ **APPROUVE** le projet de charte d'engagement annexée à la convention de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires d'A.L.S.H. ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et toutes les pièces nécessaires à ce conventionnement.

POUR : 65 VOIX

**CONVENTION DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC L'ADMR DE CHAUDES-AIGUES - ADOPTION DE
L'AVENANT N°1**

‡ **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention avec l'A.D.M.R. de Chaudes-Aigues ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

POUR : 65 VOIX

**RESTAURATION, CONSERVATION ET VALORISATION DES ÉDIFICES CULTUELS NON PROTÉGÉS AU TITRE
DES MONUMENTS HISTORIQUES - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES**

‡ **ATTRIBUE** un fonds de concours à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre, au stade de la signature des marchés, avec un plafond de subvention de 9 000 €, dans la limite du respect du plafond d'aides publiques fixé à 80%, aux communes souhaitant s'engager dans la restauration de leurs édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques ;

‡ **DIT** que ce dispositif s'applique pour l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté dans la limite d'un projet par commune et, pour les communes nouvelles, dans la limite d'un projet par commune historique ;

‡ **DIT** qu'un maximum de cinq opérations par an sera aidé au titre des deux fonds de concours intercommunaux confondus accordés à la restauration des édifices culturels, protégés et non protégés, au titre des Monuments historiques ;

‡ **DIT** que ce fonds de concours est mobilisé pour des opérations de qualité soumises à l'avis du CAUE du Cantal par Saint-Flour Communauté ;

‡ **DIT** que le fonds de concours sera versé à l'appui des factures acquittées de l'opération ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de ce fonds de concours ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ce fonds de concours sur présentation des pièces justificatives.
- POUR : 65 VOIX

RESTAURATION, CONSERVATION ET VALORISATION DES ÉDIFICES CULTUELS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

- ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre, au stade de la signature des marchés, avec un plafond de subvention de 12 000 €, dans la limite du respect du plafond d'aides publiques fixé à 80%, aux communes engagées dans la restauration de leurs édifices culturels protégés au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **DIT** que ce dispositif s'applique pour l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté dans la limite d'un projet par commune et, pour les communes nouvelles, dans la limite d'un projet par commune historique ;
 - ✚ **DIT** qu'un maximum de cinq opérations par an sera aidé au titre des deux fonds de concours intercommunaux confondus accordés à la restauration des édifices culturels, protégés et non protégés, au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **DIT** que le fonds de concours sera versé à l'appui des factures acquittées de l'opération ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de ce fonds de concours ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ce fonds de concours sur présentation des pièces justificatives.
- POUR : 65 VOIX

SOUTIEN A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LORCIÈRES, ÉDIFICE CULTUEL PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

- ✚ **SOUTIENT** la restauration de l'église de Lorcières dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels protégés au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Lorcières à hauteur de 15% du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 316 656 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 12 000 € par projet ;
 - ✚ **FIXE** le montant prévisionnel maximum du fonds de concours à 12 000 €.
- POUR : 64 VOIX
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Joël BRUN)

SOUTIEN A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE, ÉDIFICE CULTUEL PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

- ✚ **SOUTIENT** la restauration de l'église de Sainte-Marie dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels protégés au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Sainte-Marie à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 55 266,48 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 12 000 € par projet ;
 - ✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 8 289,97 €.
- POUR : 64 VOIX
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Pierre SEGUIS)

SOUTIEN A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE-CHRISTINE DE SAINT-FLOUR, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

- ✚ **SOUTIENT** la restauration de l'église Sainte Christine à Saint-Flour dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Saint-Flour à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 1 276 814 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;
 - ✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Saint-Flour.
- POUR : 64 VOIX
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Pierre JARLIER)

SOUTIEN A LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE VÉDRINES-SAINT-LOUP, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

- ✚ **SOUTIENT** la restauration de l'église de Védrières-Saint-Loup dans le cadre du programme de restauration des édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques ;
 - ✚ **ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de Védrières-Saint-Loup à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 108 500 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;
 - ✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Védrières-Saint-Loup.
- POUR : 64 VOIX
NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Jean-Marc BOUDOU)

RESTAURATION, CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ LIÉ À L'EAU

- ✚ **ETABLIT** une nomenclature de sites patrimoniaux non protégés au titre des Monuments historiques et en lien avec la thématique de l'eau réalisée par le service du patrimoine en partenariat avec les communes et le CAUE du Cantal ;
- ✚ **MET EN PLACE** un programme de restauration des sites retenus sur l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté avec l'approbation du CAUE du Cantal au titre des monuments non protégés ;
- ✚ **DIT** que les modalités d'intervention financière de Saint-Flour Communauté seront fixées par délibération avant l'adoption du budget primitif 2019.

POUR : 65 VOIX

PÔLE DE MEDIATION CULTURELLE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018

- ✚ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la Ville de Saint-Flour ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

POUR : 65 VOIX

FIXATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITÉS ET LA LOCATION DE MATÉRIEL SUR LE DOMAINE NORDIQUE PRAT DE BOUC HAUTE PLANEZE POUR LA SAISON 2018/2019

- ✚ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessous :

Tarifs de location du matériel nordique tout public				
Matériel	Tarif ½ journée	Tarif journée	Journée supplémentaire	
Pack ski de fond classique	10,00 €	13,00 €	10,00 €	
Pack ski de fond skating	16,00 €	19,00 €	16,00 €	
Pack ski de randonnée nordique	16,00 €	19,00 €	16,00 €	
Pack aventure (Pulka + ski randonnée nordique ou raquettes)	35,00 €	45,00 €	35,00 €	
Raquettes	6,00 €	8,00 €	6,00 €	
Luge - Luge bébé - Poussettes	5,00 €	7,00 €	5,00 €	
Matériel	Tarif 2h00	Tarif ½ journée	Tarif journée	Tarif 2 jours
Pulka enfant	15,00 €	30,00 €	40,00 €	60,00 €
Tarifs de location du matériel nordique pour les scolaires et groupes à partir de 10 personnes				
Matériel	Tarif ½ journée		Tarif journée	
Pack ski de fond classique	3,00 €		4,00 €	
Pack ski de fond skating	5,00 €		7,00 €	
Pack ski de randonnée nordique	5,00 €		7,00 €	
Raquettes	2,00 €		3,00 €	
Luges	1,00 €		2,00 €	

Tarifs uniques	
Sorties VTT électriques encadrées : découverte des 3 portes du domaine (Prat de Bouc, Cézens et le Ché).	Tarif journée : 35,00 € par personne
Location de la salle hors sac	1,00 € par personne
Tarif de vente des supports sans contact des forfaits	1,00 € par carte sans contact

- ✚ **APPLIQUE** ces tarifs à compter de la saison 2018/2019 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires

POUR : 65 VOIX

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - ANNÉE 2018 - DEMANDE DU MOTO CLUB DU HAUT-CANTAL

- ✚ **ACCORDE** une participation financière exceptionnelle, d'un montant de 1 000 €, au titre de l'année 2018, à l'association « Moto-Club du Haut Cantal » ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ladite subvention.

POUR : 65 VOIX

RÉGIE COMMUNAUTAIRE 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SAINT-FLOUR MARGERIDE - DÉCISION MODIFICATIVE

- ✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget SPANC				
D.C/6618 - Intérêts ligne de trésorerie		2 500 €		
R C/ 6459 remboursement sur charges				2 500 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET ANNEXE 2018 « ATELIER DE TRANSFORMATION AGRO ALIMENTAIRE DE CAMIOLS »- DECISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Atelier de transformation agro Camiols				
Activités Yaourt et beurre				
2312-12.90		270 000 €		
1331-12.90				81 000 €
1641-12.90				189 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2018 - DECISIONS MODIFICATIVES

✚ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget général				
Réglul FNGIR prélèvement /reversement				
D C/739221 FNGIR		300 000 €		
R C/73221 FNGIR				300 000 €
Budget général – régularisations imputations				
Opération 106 – tribunes terrain de concours hippique				
D c/ 2312 – 106 Immobilisations en cours terrain	20 383.30 €			
D c/ 2031 – 106 Etudes		20 383.30 €		
D c/2031-29 Etudes	3 000 €			
D c/ 2312 – 106 Immobilisations en cours terrain		3 000 €		
Opération 19 aides aux entreprises				
D c/20421 subv d'équipement pers de droit privé biens mobiliers, meubles	32 000 €			
D c/20422 20421 subv d'équipement pers de droit privé biens bâtiments et installations		32 000 €		
Opération 22 requalification des zones d'activités				
D c/2312 terrains	652 800 €			
D c/2315 installations		652 800 €		
R c/ 13158 sub d'équipement transférable autres groupements			10 200 €	
R c/ 13258 subv d'équipement non transférable autres groupements				10 200 €
R c/ 1321 subv non transférables Etat				342 000 €
R c/ 1311 subv transférables Etat			342 000 €	
Opération 41 signalétique des zones d'activités				
D c/2158 autres installations matériels et outillages		59 927 €		
D c/2188 autres immobilisations	53 100 €			
D c/2312 immo en cours terrains	6 827 €			
Opération 25 maison de l'habitat				
D c/2313 travaux bâtiments	1 452 €			
D c/2031 études		1 452 €		
R c/1322 subv équip non transférable région				127 186 €
R c/1312 subv équip transférable région			125 000 €	
R c/1321 subv équip non transférable Etat			2 186 €	

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 16 acquisitions de biens régul frais actes de vente				
D c/2031-29 Etudes	3 000 €			
D c/2111 - 16 bâtiments		3 000 €		
Opération 51 ALSH				
R c/1312 subv d'équipement transférable région			64 008.70 €	
R c/1311 subv d'équipement transférable Etat			242 132 €	
R c/1321 subv d'équipement non transférable Etat				193 695 €
R c/1322 subv d'équipement non transférable région				60 798.70 €
R c/1323 subv d'équipement non transférable département				73 111 €
D c/2313 travaux		21 464 €		
D c/2031 études	18 000 €			
D c/2313 travaux		18 000 €		
Opération 60 Pôle agroalimentaire Volzac				
D c/2031 Etudes	31 000 €			
D c/ 2313 Travaux		31 000 €		
R c/1312 subv transférables région			150 000 €	
R c / 1313 subv transférable département				150 000 €
Opération 61 MSAP Margeride				
R c/1312 subv transférables région			112 500 €	
R c / 1313 subv transférable département			60 850 €	
R c / 1317 subv transférable Europe			75 000 €	
R c/1311 subv transférables Etat			179 740 €	
R c/1322 subv non transférables région				102 018 €
R c / 1323 subv non transférable département				51 606 €
R c / 1327 subv non transférable Europe				103 498
R c/1321 subv non transférables Etat				200 450 €
R c/1328 subv non transférables autres				6 232 €
D c/2031 108 Etudes		7 040 €		
D 020 dépenses imprévues		28 674 €		
Opération 62 MSAP Neuvégglise				
D c/2031 Etudes		20 000 €		
D c / 2313 Travaux	20 000 €			
R c/1312 subv transférables région			85 500 €	
R c / 1313 subv transférable département			123 000 €	
R c / 1317 subv transférable Europe			75 000 €	
R c/1311 subv transférables Etat			78 232 €	
R c/1322 subv non transférables région				68 400
R c / 1323 subv non transférable département				98 400
R c / 1327 subv non transférable Europe				51 700
R c/1321 subv non transférables Etat				145 776
D c/ 020 dépenses imprévues		2 544 €		
Opération 71 parc thermal Chaudes Aigues				
D c/2031 Etudes	57 000 €			
D c / 2312 terrains		57 000 €		
Opération 73 vélo électriques				
D c/21782	63 816.41 €			
D c / 2182 terrains		63 816.41 €		
Budget général Op. 107 Matériel informatique				
D/ c 2183 matériel informatique		5 000 €		
D C/020 Dépenses imprévues d'investissement	5 000 €			
Budget général Op 108 Pôle culturel Alleuze				
D c/ 2031 op 108		5 000 €		
D c/020 Dépenses imprévues	5 000 €			
D c/2031 frais d'études		13 364 €		
D c/2313 frais d'études	13 364 €			
Budget général Budget général Op 60				
R c/1313 subv transférables département			30 000 €	
R c/1312 subv transférables région				30 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget annexe du domaine nordique - FCTVA				
R C/10222.01 FCTVA				3 630 €
D C/2051-101		3 630 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D.C/64131.Rémunérations		5 000 €		
R.C/6419.Remboursements rémunérations du personnel				5 000 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET ANNEXE DECHETTERIE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D c/60631 Entretien de bâtiment		6 000 €		
R c/ 7788 produits exceptionnels divers				6 000 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET ANNEXE SUPERETTE DE PIERREFORT 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D c/66111 intérêts d'emprunts	1 000 €			
D c/ 6161 assurance		1 000 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 65 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2018 - CONSTITUTION DE PROVISIONS

↓ **PROVISIONNE** un montant annuel de 8 000 € sur le budget annexe de la zone d'activité du Rouchar, sur les exercices budgétaires 2018 à 2021, correspondant à l'autofinancement de la collectivité prévu au terme de l'opération d'aménagement de la zone d'activités ;

↓ **PROVISIONNE** un montant annuel de 27 507 € sur le budget annexe de la zone d'activité du Rozier Coren, sur les exercices budgétaires 2018 à 2027, correspondant à l'autofinancement de la collectivité prévu au terme de l'opération d'aménagement de la zone d'activités ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements comptables nécessaires.
POUR : 65 VOIX

REGIE SPANC - FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DU SERVICE

↓ **ADOpte** à titre exceptionnel le principe d'un financement de la régie du service SPANC par une participation exceptionnelle du budget général, au titre de l'année 2018 ;

↓ **FINANCE** le budget de la régie du service SPANC par une participation exceptionnelle du budget général d'un montant maximum de 18 000 € ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements comptables nécessaires.
POUR : 65 VOIX

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE SAINT-LOUR COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES

↓ **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de services entre Saint-Flour Communauté et ses communes membres sur le fondement de l'article L. 5211-4-1 III du code général des collectivités territoriales ;

↓ **ADOpte** la grille tarifaire, ci-dessous :

**Grille tarifaire Saint-Flour Communauté
(Hors fournitures)**

Janvier 2019

Maçonnerie		
	Unité	Prix
Mur en pierre une face vue	m3	200,00 €
Mur en pierre deux faces vues	m3	250,00 €
Fouille	m	19,00 €
Béton de fondation	m3	50,00 €
Pose de bordure	m	8,00 €
Voirie		
	Unité	Prix
Reprofilage 0/31,5	m2	0,90 €
Reprofilage en grave émulsion	m2	1,65 €
Couche d'accrochage	m2	0,30 €
Enduit monocouche	m2	0,40 €
Enduit bicouche	m2	0,80 €
Enduit tricouche	m2	1,10 €
Point à temps	T	1 200,00 €
Béton bitumineux	m2	2,20 €
Curage fossé	m	2,00 €
Coût horaire		
	Unité	Prix
Tracto pelle ou Pelle à pneu	H	59,00 €
Nivelleuse	H	59,00 €
Compacteur	H	40,00 €
Camion + Chauffeur	H	53,00 €
Forfait neige (2 agents+étrave+camion)	H	100,00 €
Forfait neige week end (2 agents+étrave+camion)	H	130,00 €
Saleuse - Balayeuse	H	63,00 €
Fraise pour déneigement	H	130,00 €
Fauchage	H	60,00 €
Débroussaillage	H	60,00 €
Heure agent	H	24,00 €

- ⚡ **DIT** que les tarifs seront indexés annuellement sur la base de l'indice TP01 ;
 - ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires s'y tenant ;
- POUR : 65 VOIX

HARMONISATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE A L'ÉCHELLE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

- ⚡ **APPROUVE** le principe d'une généralisation de la redevance spéciale à l'échelle de Saint-Flour communauté avec une homogénéisation des tarifs à compter de l'année 2019 ;
 - ⚡ **DIT** que les nouveaux tarifs de la Redevance Spéciale seront fixés par délibération au cours de l'année 2019 ;
- POUR : 65 VOIX

RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES BOUES ISSUES DES STATIONS D'ÉPURATION - HARMONISATION DE LA REDEVANCE - ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE 2019

- ⚡ **HARMONISE** le montant de la redevance à l'échelle de Saint-Flour communauté ;
 - ⚡ **FIXE** le montant de la redevance intercommunale à 0.25 €/m3 à compter de l'exercice 2019 ;
- POUR : 64 VOIX
CONTRE : 1 VOIX (Patricia ROCHÈS)

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHÉ

- ⚡ **APPROUVE** l'engagement de Saint-Flour Communauté dans l'élaboration d'un Plan climat Air Energie Territorial conformément aux conditions susvisées ;
 - ⚡ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 65 VOIX

CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE - APPROBATION DU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU

- ⚡ **APPROUVE** le diagnostic des cours d'eau du Contrat territorial des affluents de la Truyère Cantalienne ;
 - ⚡ **S'ENGAGE** aux côtés de l'agence de l'Eau et l'ensemble des partenaires dans l'élaboration du programme d'actions pour une adoption avant la fin du premier semestre 2019 ;
- POUR : 65 VOIX

CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2019

- ⚡ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2019 relatif à l'élaboration du contrat territorial des affluents de la Truyère cantalienne, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2019		RECETTES PREVISIONNELLES 2019	
Frais de personnel	83 527 €	FEDER	41 763 €
Frais de structures	16 705 €	Agence de l'Eau ADOUR GARONNE	51 366 €
Frais de communication	2000 €	Autofinancement	9 603 €
Frais de déplacement et entretien du véhicule	500 €		
TOTAL TTC	102 732 €	TOTAL TTC	102 732 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;
 - ↓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2019 ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 65 VOIX

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'ANDER - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous, pour la mise en œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Ander :

DÉPENSES PREVISIONNELLES 2019 - 2023		RECETTES PRÉVISIONNELLES 2019 - 2023	
Effacement Coûts des travaux et maîtrise d'œuvre	1 542 600,00 €	FEDER 50%	771 300,00 €
		Agence de l'Eau Adour Garonne 50%	771 300,00 €
Aménagement Coûts des travaux et maîtrise d'œuvre	153 600,00 €	FEDER 40%	61 440,00 €
		Agence de l'Eau Adour Garonne 40%	61 440,00 €
		Autofinancement 20%	30 720,00 €
TOTAL TTC	1 696 200,00 €	TOTAL TTC	1 696 200,00 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ↓ **DIT** que des conventions seront établies avec les propriétaires préalablement au démarrage des travaux et seront soumises au prochain conseil communautaire.

POUR : 58 VOIX

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : 2 (Jean-Pierre BERTHET, Jean-Paul BLANQUET)

ABSTENTIONS : 5 (Michel SEYT, Sophie BENEZIT Marie-Claire TOURRETTE, Joseph BOUDOU, Joël BRUN)

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

- ↓ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté à l'appel à projet national 2018-2019 du programme national pour l'alimentation ;
- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous relatif à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2019		RECETTES PREVISIONNELLES 2019	
Frais de personnel	83 527 €	FEDER	41 763 €
Frais de structures	16 705 €	Agence de l'Eau ADOUR GARONNE	51 366 €
Frais de communication	2000 €	Autofinancement	9 603 €
Frais de déplacement et entretien du véhicule	500 €		
TOTAL TTC	102 732 €	TOTAL TTC	102 732 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 65 VOIX

ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- ↓ **APPROUVE** la fermeture des postes suivants :

Grade	ETP	Titulaires	Non titulaires
Filière technique			
Ingénieur	100.00%		2
Adjoint technique principal de 2 nd e classe	100.00%	1	
Adjoint technique principal de 2 nd e classe	50.00%	1	
Adjoint technique principal de 2 nd e classe	42.86%	2	
Adjoint technique	100.00%	1	
Adjoint technique	57.00%	1	

Filière administrative			
Adjoint administratif	50.00%	1	
Filière culturelle-patrimoine			
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	
Filière sociale			
Agent social	100%	1	

↓ **ADOPTÉ** le nouveau tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs proposition au 01/12/2018

Grade	Poste	POURVUS					NON POURVUS	
		Titulaires / stagiaires	CDI	CDD	Contrats Aidés	Contrats d'apprentissage	Titulaires	Non Titulaires
Filière Technique								
Ingénieur principal	100.00%	1						
Ingénieur	100.00%	1		4				0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100.00%	4						
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100.00%						2	
Technicien	100.00%	1						
Agent de maîtrise principal	100.00%	3						
Agent de maîtrise	100.00%	3						1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100.00%	5						3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100.00%	20						0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	50.00%	1						0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	42.86%							0
Adjoint technique	100.00%	13	1					10
Adjoint technique	57.00%							0
Adjoint technique	28.57%	1						
Adjoint technique	35.71%	1						
Emploi d'avenir	100.00%					3		
CAE	74.29%					1		
Contrat d'apprentissage	100.00%							
Filière Administrative								
Attaché territorial	100.00%	4	2	1				1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100.00%	2						
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100.00%							1
Rédacteur	100.00%	2		1				
Rédacteur	50.00%	1						
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100.00%	3						1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100.00%	5						
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50.00%	1						
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35.00%	1						
Adjoint administratif	100.00%	2						4
Adjoint administratif	50.00%							0
Emploi d'avenir	100.00%					1		0
Filière Sportive								
Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100.00%	1		1				2
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	35.00%			1				
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100.00%	1						
Éducateur des APS	100.00%	1						2
Filière animation								
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100.00%	3						
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100.00%							1
Animateur	100.00%							1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100.00%	2						
Adjoint d'animation	100.00%	3						3
Adjoint d'animation	71.43%	1						
Adjoint d'animation	57.14%	1						
Emploi d'avenir	100.00%							
Filière Culturelle - Patrimoine								
Attachée de conservation	100.00%	1		3				
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100.00%							0
Adjoint du patrimoine	100.00%	1						
Agent du patrimoine	74.29%					1		
Filière Culturelle - Artistique								
Professeur d'enseignement artistique	100.00%		1					
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	75.00%	1						
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	52.50%	1						
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	50.00%	1						
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	32.50%	1						
Assistant d'enseignement artistique	100.00%			2				
Assistant d'enseignement artistique	65.00%			1				
Assistant d'enseignement artistique	60.00%			1				
Assistant d'enseignement artistique	46.25%			1				
Assistant d'enseignement artistique	45.00%			1				
Assistant d'enseignement artistique	37.50%		1					
Assistant d'enseignement artistique	37.25%			1				
Assistant d'enseignement artistique	25.00%			2				
Assistant d'enseignement artistique	15.00%			1				
Filière Sociale								
Agent social principal 2 ^{ème} classe	100.00%	1						
Agent social	100.00%							0
total		95.00	5.00	21.00	6.00	0.00	32.00	0.00
		159.00						

POUR : 65 VOIX

RATIOS « PROMUS PROMOUVABLES » 2019 - ADOPTION

↓ **ADOPTE** le tableau fixant les ratios « Promus Promouvables » pour l'année 2019 ci-dessous :

Grade	Grade d'avancement*	Nb d'agents	Ratios 2019
Filière Technique			
Ingénieur principal	Ingénieur en chef hors classe	1	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	1	100%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Ingénieur	4	100%
Technicien	Technicien principal de 2^{nde} classe	1	100%
Agent de maîtrise principal	Technicien	3	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3	100%
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	5	100%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	21	100%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	21	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2^{ème} classe	15	100%
Filière Administrative			
Attaché	Attaché principal	4	100%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché	2	100%
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2^{nde} Classe	3	100%
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur	3	100%
Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	7	100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2^{nde} classe	2	100%
Filière Sportive			
Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	Conseiller APS	1	100%
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Éducateur des APS principal de 1^{ère} classe	1	100%
Éducateur des APS	Éducateur des APS principal de 2^{ème} classe	1	100%
Filière animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché	3	100%
Animateur principal de 2 ^{nde} classe	Animateur principal de 1^{ère} classe	0	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{nde} classe	Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe	2	100%
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2^{nde} classe	5	100%
Filière Culturelle -			
Attaché de conservation	Conservateur du patrimoine	1	100%
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2^{nde} classe	1	100%
Filière Culturelle - Artistique			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Professeur d'enseignement artistique	4	100%
Filière sociale			
Agent social principal de 2 ^{nde} classe	Agent social principal de 1^{ère} classe	1	100%
TOTAL		95	

POUR : 65 VOIX

OFFICE DE TOURISME DES PAYS DE SAINT-FOUR - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

- ↓ **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de personnel au profit de l'office de tourisme des pays de Saint-Flour ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention régissant la mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, avec l'office de tourisme des pays de Saint-Flour pour une durée de 3 ans.

POUR : 65 VOIX

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX - OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

- ↓ **CRÉÉ** un emploi permanent à temps complet d'attaché principal ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à pourvoir au recrutement de l'agent affecté à ce poste ;
- ↓ **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- ↓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2019 ;

POUR : 65 VOIX

CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX - OUVERTURE D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET EN REMPLACEMENT DU POSTE A MI-TEMPS

- ↓ **CRÉÉ** un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial en remplacement du poste de rédacteur territorial existant à mi-temps figurant au tableau des effectifs ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à pourvoir au recrutement de l'agent affecté à ce poste ;
- ↓ **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- ↓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2019 ;

POUR : 65 VOIX

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION DU CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE

- ↓ **PROCÈDE** au renouvellement du poste de chargé de mission pour l'animation du contrat territorial des affluents de la Truyère pour une durée de 3 ans ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
 - ↓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.
- POUR : 65 VOIX

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION ANIMATEUR DES SITES NATURA 2000 N°FR8301059, FR8312005 ET FR8302032

- ↓ **PROCÈDE** au renouvellement du poste de chargé de mission pour l'animation des sites Natura 2000 n°FR8301059, FR8312005 et FR8302032 pour une durée d'un an renouvelable une fois ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
 - ↓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.
- POUR : 65 VOIX

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION DU PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL

- ↓ **PROCÈDE** au renouvellement du poste de chargé de mission pour la gestion et l'animation du programme agricole pour une durée de six mois ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
 - ↓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.
- POUR : 65 VOIX

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - DIRECTION DE L'URBANISME - OUVERTURE DE POSTES EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE SAISONNIER D'ACTIVITÉS

- ↓ **OUVRE** un poste de technicien en accroissement temporaire d'activité pour l'animation du site Natura 2000 FR8302032 et le contrat territorial des affluents de la rivière dans les conditions fixées ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
1 an	Grade des techniciens territoriaux principaux de 2 ^e classe Temps complet : 1 ETP	1	IB389 - IM356 Selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019

- ↓ **RENOUVELLE** le poste de Technicien de rivière pour une durée de 6 mois en accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
6 mois	Grade des techniciens principaux de 2 nd e classe Temps complet : 1 ETP	1	IB389 - IM356 Selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019

- ↓ **OUVRE** un poste d'adjoint d'animation en accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
6 mois	Grade des adjoints d'animation Temps complet : 1 ETP	1	IB 347/IM 325

- ↓ **OUVRE** un poste de technicien SIG en accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
3 mois	Grade des techniciens territoriaux principaux de 2 ^e classe Temps complet : 1 ETP	1	IB389 - IM356 Selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter lesdits agents selon les modalités décrites ci-dessus ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le recrutement ;
 - ↓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.
- POUR : 65 VOIX

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - ÉTAT DES HEURES D'ENSEIGNEMENT DES ENSEIGNANTS ARTISTIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

- ↓ **AUTORISE** les ajustements horaires tels que précisés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- **Enseignement du violon et violon traditionnel / Direction orchestre symphonique (1h)**
Prévision : 10h45 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 8h30 hebdomadaires
- **Enseignement de la clarinette / Direction d'orchestre d'harmonie (2h)**
Prévision : 7h45 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 7h30 hebdomadaires
- **Enseignement du piano / Formation Musicale adultes (1h)**
Prévision : 12h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 5h00 hebdomadaires
- **Enseignement des percussions (4h) / piano (8h)**
Prévision : 5h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 11h15 hebdomadaires
- **Enseignement de l'accordéon diatonique / DUMISTE**
Prévision : 5h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 4h00 hebdomadaires
- **Enseignement de la guitare**
Prévision : 9h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 9h00 hebdomadaires
- **Enseignement des Musiques Actuelles (2h) et ensemble de guitare (1h)**
Prévision : 3h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 3h00 hebdomadaires
- **Enseignement de DUMiste / Formation Musicale (3h)**
Prévision : 20h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 21h15 hebdomadaires
- **Enseignement de la danse Contemporaine et de la danse Hip-Hop**
Prévision : 20h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 20h30 hebdomadaires
- **Enseignement de la flûte traversière (CDI)**
Prévision : 7h00 hebdomadaires
Effectif 2018-2019 : 7h15 hebdomadaires

POUR : 65 VOIX

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - CONDITIONS D'EMPLOI EN QUALITÉ DE NON TITULAIRE : AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAIL

- ✚ **ADOpte** les avenants aux contrats de travail (à durée indéterminée et à durée déterminée) des agents recrutés en qualité de non titulaires sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique dans le respect des dispositions actualisées du décret n°2012-437 du 29 mars 2012 ;
- ✚ **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 65 VOIX

PROTOCOLE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

- ✚ **ADOpte** le protocole d'accord d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit protocole.

POUR : 65 VOIX

VIABILITÉ HIVERNALE - DEFINITION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ASTREINTES - ANTENNE DE SAINT-FLOUR ET DE CHAUDES-AIGUES

- ✚ **APPROUVE** les conditions de mise en œuvre des astreintes de sécurité et d'exploitation liées à la viabilité hivernale telles que précisées ci-dessous :

Antenne territoriale de Saint-Flour :

Astreinte de décision

- Modalités : Astreinte de décision sur les week-ends et jours fériés
- Période : Période allant du 15 novembre au 31 mars, avec possibilité d'élargir à +/- 2 semaines avant/après, selon les conditions météorologiques ;
- Agents des services techniques intervenant en alternance une semaine sur deux

Astreinte d'exploitation et de sécurité

- Modalités : Astreinte d'exploitation et de sécurité à la semaine
- Période : Période allant du 15 novembre au 31 mars, avec possibilité d'élargir à +/- 2 semaines avant/après, selon les conditions météorologiques ;
- Agents des services techniques intervenant en équipe de deux agents et en alternance une semaine sur deux ;

Antenne territoriale de Chaudes-Aigues :

Astreinte de décision

- Modalités : Astreinte de décision week-ends et jours fériés à la demande ;
- Période : En cas d'alerte météorologique et selon les conditions météorologiques ;
- Agents des services techniques intervenant en équipe de deux agents et en alternance une semaine sur deux selon un planning défini en début de saison ;

Astreinte d'exploitation et de de sécurité

- Modalités : Astreinte d'exploitation et de sécurité semaine à la demande
- Période : En cas d'alerte météorologique et selon les conditions météorologiques ;
- Agents des services techniques intervenant en équipe de deux agents selon un planning défini en début de saison

↓ **APPROUVE** les conditions de mise en œuvre des astreintes de décision liées à la viabilité hivernale telles que précisées ci-dessus ;

↓ **DIT** que les astreintes de sécurité et d'exploitation pour les bâtiments communautaires, mises en place avant la création de Saint-Flour Communauté, conservent leur validité dans l'attente d'une délibération ultérieure.

POUR : 65 VOIX

ASSOCIATION ESPACE AUBRAC - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

↓ **DÉSIGNE** Philippe ÉCHALIER en qualité de délégué titulaire représentant Saint-Flour communauté au sein de l'association Espace Aubrac ;

POUR : 65 VOIX

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR

↓ **SOUTIEN** la candidature de la ville de Saint-Flour à une Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T)

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

POUR : 65 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A SAINT-FLOUR, le 30 novembre 2018

Affiché le 7 décembre 2018

Le Président,

Pierre SARLET

